

Arrêté n° G/2017/52 du 25 octobre 2017

Objet: Instauration d'une voie verte sur la VC 246

Le Maire de la Commune de Rouillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales. Vu le Code de la Route.

Considérant, qu'il y a lieu d'apporter des modifications au régime de circulation et de stationnement communément instauré, Considérant les aménagements réaliser sur la VC 246,

ARRETÉ:

<u>ARTICLE 1 : Une voie verte est instaurée sur la VC 246 du droit de la parcelle AC 181 jusqu'au 245 Rue de Beaugé.</u>

ARTICLE 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'Administration Communale, Monsieur le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de présent arrêté,

Dont ampliation sera adressée pour information à :

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Coulans-Sur-Gée,

Mme la Directrice service voirie Le Mans Métropole,

En mairie, le 25 octobre 2017 Le Maire, Gilles JOSSELIN